

SAS SERMI

12 RUE CHARLES RICHEL

34500 BEZIERS

04 67 62 48 58

04 67 35 17 67

contact@sermi.fr

DEVIS n° M2200828

SFR DISTRIBUTION

COMPTABILITE FOURNISSEUR IMMEUBLE LE

124 BOULEVARD DE VERDUN

92411 COURBEVOIE CEDEX

— Adresse implantation

SFR 5562

16 PLACE CLEMENCEAU

64200 BIARRITZ

RCS : B 479 985 780

SIRET : 47998578000028

APE : 3319Z

Capital : 100 000 €

N°TVA : FR15479985780

V/Ref. : AUDIT SECURITE

Date validité : 16/07/2022

Statut :

Page 1/1

REFERENCES A RAPPELER IMPERATIVEMENT SUR TOUTE CORRESPONDANCE : N° DE DEVIS

Numéro	Date	N°Client	Modalités de paiement	Technicien
M2200828	16/06/2022	3305	Virement	BROUSSET 07 88 97 22 40

Désignation	Qté	Prix net	Mnt HT	Mnt TTC	TVA
SUITE A LA VERIFICATION DU MATERIEL INCENDIE DU :	1				1,00
10/06/2022					
RAJOUT D UN EXTINCTEUR A EAU A L ETAGE					
EXTINCTEUR EAU PULVERISEE ADDITIF 6 L- NF - EN3	1	59,00 €	59,00 €	70,80 €	1
1 EXTINCTEUR EAU PULVERISEE ADDITIF 6 L- NF - EN3					
PLAQUE SIGNALETIQUE EXTINCTEUR EAU PULVERISEE	1	1,90 €	1,90 €	2,28 €	1
ETIQUETTE EXTINCTEUR 7.5 X 11.5cm	1				1
MISE A JOUR PLAN D EVACUATION A3	2	55,00 €	110,00 €	132,00 €	1
VACATION	1	23,00 €	23,00 €	27,60 €	1

Base TVA 20 % : 193,90

BON POUR ACCORD

Total HT	193,90 €
Total TVA	38,78 €
Total TTC	232,68 €

SFR Distribution TAMPON

SAS au capital de 53 800 000 € - RCS Nanterre 410 358 800

N° Identifiant TVA FR 40 410 358 800

124 Boulevard de Verdun

92411 COURBEVOIE Cedex

SIGNATURE

Bon pour accord le 19/07/2022
Sylvain Maheu

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos marchandises sont payables à Béziers, le règlement par chèque, traite ou virement n'opère ni novation, ni dérogation, seul le Tribunal de Béziers est compétent. Toute commande implique que le client a eu connaissance et souscrit sans réserve à nos conditions générales de vente. Toutes clauses ou conditions particulières d'achat figurant sur le présent document, qui seraient en opposition avec les présentes conditions, seraient considérées par nous comme nulles et non avenues. La garantie se limite suivant l'usage, au remplacement de la pièce reconnue défectueuse sans que cela puisse entraîner une quelconque indemnité pour les conséquences directes ou indirectes pouvant survenir de ce fait nos prix et délai sont toujours donnés à titre indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les marchandises ou le matériel, ni de réclamer des dommages et intérêts. Les prix sont réputés et révisable chaque année selon la formule suivante P1=PO x (S1/S0) P1=Prix révisé ; PO = Prix contractuel. S1= indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine ; S0= Dernier indice publié à la date de révision. Nos factures sont établies au cours du mois de livraison. Elles sont payables à la date d'échéances indiquée sur la facture. En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera appliqué. Tout retour de marchandise doit être négocié avec le responsable commercial. De convention expresse, les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, ceci conformément aux termes de la loi n°80 335 du 12 mai 1980. Pour toute contestation, le Tribunal de Béziers sera le seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Nos traites ou acceptations de paiement ne font pas dérogations aux clauses attributives de juridiction.